

PAR COURRIEL

Le 21 octobre 2021

N/Réf. : 21718

Objet : Demande d'accès aux documents – *Décision*

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue à nos bureaux le 21 septembre 2021, visant à obtenir le nombre de personnes immigrantes connaissant le français au moment de leur admission pour les années 2018-2019 et 2019-2020.

En réponse au nombre de personnes immigrantes connaissant le français au moment de leur admission pour les années 2018 et 2019, nous vous invitons à consulter les pages 12 à 15 des « Tableaux de l'immigration permanente au Québec » disponibles sur le site Web du Ministère à l'adresse suivante :

<http://www.mifi.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/Immigration-Quebec-2015-2019.pdf>

Concernant l'année 2020, il vous est possible de consulter les pages 1 et 4 des tableaux du 4e trimestre des « Chiffres de l'immigration permanente au Québec » disponibles à l'adresse suivante :

http://www.mifi.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/TAB_ImmigrationPERM_tri4_2020.pdf

Vous pouvez également consulter le graphique 8 à la page 5 du « Bulletin statistique sur l'immigration permanente au Québec - 2020 » à l'adresse suivante :

<http://www.mifi.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/BulletinStatistique-2020annuel-ImmigrationQuebec.pdf>

Veuillez noter que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information du Québec de réviser cette décision, et ce, dans les trente (30) jours suivant la date de la présente lettre. Vous trouverez de plus amples informations à l'adresse suivante:

www.cai.gouv.qc.ca/citoyens/recours-devant-la-commission/concernant-lacces-aux-documents-dorganismes-publics/

Nous vous prions d'agréer, , nos salutations distinguées.

Originale signée par :

M^{me} Tabita Nicolaica
Responsable de l'accès aux
documents et de la protection
des renseignements personnels